

SUD : « Les oubliés d'AXESS... »

Présents : Délégations OS : SUD, FO, CGT, CFDT

AXESS : en grand nombre

DGT : Présidence

Début 9h50, fin 15h40

En préambule, intervention de la DGT : après avoir présenté ses vœux pour 2024, la DGT revient sur les critiques faites dans les échanges suite aux derniers événements dans le déroulé des négociations (annulations, absence de communication...). La DGT remercie les organisations qui ont fait part de leurs remarques de façon argumentées et factuelles. Présuppose qu'il n'y avait pas de procès d'intention mais que les récriminations font suite à un malentendu. Précise que les annulations sont liées au fait que le processus décisionnel des négociations engage l'emploi de finances publiques. En dépit des critiques formulées, il s'agit de se mettre d'accord, y compris sur nos désaccords, et de trouver une voie de sortie.

SUD fait lecture d'une déclaration liminaire.

Axess La première préoccupation d'Axess a été de se mobiliser sur les conséquences immédiates de l'opposition majoritaire et de se soucier de l'enveloppe, avec le risque de la disparition du bénéfice de cette enveloppe actée pour 2023... le temps presse : l'enveloppe 2023 reste disponible jusqu'à la clôture des comptes de l'état, à savoir le 31 janvier 2024. Depuis Axess n'a eu de cesse de travailler afin de s'inscrire dans un nouvel accord et ce avant le 30 janvier 2024.

Axess sollicite la mise en place d'une CMP supplémentaire : demande d'une date à compter du 16/01 au soir. Le présente comme un impératif pour ne pas priver les salariés de l'enveloppe budgétaire disponible.

Axess se dit prêt à examiner les propositions d'accord envoyées par SUD et la CFDT. Axess nomme sa détermination à poursuivre les négociations et à formaliser en 2024. Axess sera au rendez-vous des enjeux vitaux du secteur.

FO regrette que l'année démarre avec les mêmes éléments de langage, alors même que le droit d'opposition majoritaire nécessite des réajustements.

Pour la CGT, Axess confirme par ses propos que nous sommes dans une « pseudo négociation », qui est un chantage. Pense que ce n'est pas avec Axess qu'il faut négocier et auront une vision globale des besoins du secteur à présenter au gouvernement.

SUD fait le constat de gros points d'achoppement :

1/ on ne pourra pas traiter de manière concomitante l'urgence sociale et la CCUE.

2/ Si on acte du principe d'une convention commune, certainement pas de cette manière-là : la temporalité des 2 n'est pas la même, une nouvelle convention ne se construit pas en 6 mois.



3/ sur la loyauté, SUD reprend AXESS sur le silence pendant 7 semaines et l'annulation de CMP le vendredi soir pour le mardi suivant. C'est une marque de mépris, des engagements sont pris par les négociateurs, par leurs employeurs pour assurer leurs remplacements... et le calendrier a été fixé de façon paritaire.

Axess remet en question les dire de SUD. Dit avoir fait le nécessaire auprès de toutes les OS. **SUD** rappelle qu'il n'y a eu aucune communication entre le 14 novembre et le 4 janvier alors qu'on est sur une instance paritaire. Axess pense que SUD n'a pas compris : l'annulation n'a rien à voir avec le tour de France entamé par Axess, Est dans l'expectative. Rappelle qu'à chaque demande de bilatérale, SUD a refusé. **Axess** fini par formuler des excuses auprès de SUD, il y a eu un oubli dans la liste mail...

Passage au point 1, approbation des PV

SUD indique qu'il ne pourra pas valider le PV du 14 novembre puisqu'il n'a pas été transmis.

Tout le monde s'étonne, les autres OS ont bien été destinataires du PV. Après vérification, est acté que SUD a été « oublié » de la liste de diffusion. Olivier LIMOGES présente ses excuses.

SUD, sont décidément « les oubliés » d'Axess.

Le PV du 17 octobre est validé sous réserves des modifications demandées par les OS.

Point 2 : la loyauté des négociations

Point à l'ODJ à la demande de SUD. Cette question a été en partie abordée précédemment. **SUD rappelle** la place des uns et des autres, l'objet du paritarisme, la construction paritaire du calendrier...

Axess : comprend les conséquences organisationnelles des annulations : assure la prise en charge des frais inhérents. Indique faire du lobbying fort auprès des pouvoirs publics et rappelle qu'on a accepté d'être dans un secteur qui est financé par des fonds publics. Il s'agira de réformer ensemble et d'arriver à un compromis : l'urgence sociale, on la règlera en revoyant la convention. Les enveloppes octroyées le sont à la faveur de la CCUE.

SUD, FO et la CGT réagissent : non, les OS ne sont pas en accord avec le calendrier de négociation des thématiques CCUE proposé par AXESS.

Sur la demande de date de CMP supplémentaire en janvier : **SUD rappelle** la demande des OS pour fixer une date de CMP 66 en janvier : il est insupportable d'avoir eu une fin de non-recevoir dans cette instance et d'entendre aujourd'hui qu'une date supplémentaire sera trouvée entre le 16 et le 30 janvier pour la CMP BASS !

Axess brandit à nouveau le risque de perte de l'enveloppe 2023.

SUD estime que c'est du chantage et reste sur sa demande de dé-corréler l'urgence de revalorisation d'une CCUE qui générerait une perte de salaire conséquente sur une carrière.

AXESS précise que « la CMP supplémentaire pose des perspectives et n'engage à rien : ouvre une porte, celle des pouvoirs publics ». Le report est exceptionnel, il n'impacte pas la suite, c'est à nous de définir le contenu de la CCUE. Evoque que la responsabilité des OS est engagée quant



à laisser passer l'enveloppe budgétaire de 2023. Rappelle que le gouvernement ne donnera aucun fond si pas rattaché à une CCUE. Il faut montrer aux pouvoirs publics une position volontariste.

Axess toujours aussi flou sur les chiffres : impossible d'avoir un chiffrage précis. Axess affirme avoir entendu les OS et leur demande de ne pas présupposer du contenu d'une CMP supplémentaire

Après de longs débats AXESS sollicite une suspension de séance.

A la reprise, **Axess remercie** les OS pour les échanges, nécessaires et éclairants. Ont demandé une suspension pour essayer d'y voir plus clair. Il y a plusieurs points à traiter : salaires, revalorisation, transposition accord sur travail de nuit et jours férié : nous voulons faire une proposition pour avancer : convoquer une **CMP extraordinaire à partir du 16 janvier avec un unique point : Politique salariale.**

Les 4 OS sont d'accord.

La date du 19 à 14h00 est arrêtée. Possibilité de présentiel et visio. Un texte sera proposé par Axess le 16 au soir.

Point 3

La **proposition de la CFDT** est présentée : réécriture de l'avenant n°1. P

SUD : présentation de l'avenant (= celui déjà présenté il y a qq mois) + proposition d'un accord avec augmentation « symbolique » de 30% des points d'indice , conformément aux préco du livre vert. **SUD réaffirme** sa position, décorrèler les choses d'où 2 accords. **Sud précise** que le 19, il ne s'agira pas de présenter un nouvel avenant CPPNI mais bien un accord de politique salariale. La CGT trouve la proposition constructive , ils vont prendre le temps d'étudier plus avant et partage la nécessaire dissociation.

Axess le 19 ils auront une proposition AXESS au regard du point spécifique à l'ODJ. « c'est bien d'avoir quelque chose qui s'installe de dynamique »

SUD souligne le risque que le 19 on soit dans la même position qu'aujourd'hui en ayant eu des docs 2 jours avant. Précise avoir un CF la semaine suivante qui permettra de se positionner. SUD précise que la bilatérale proposée en janvier ne paraît pas utile au regard de la date de CMP supplémentaire qui vient d'être posée. Précise que ce n'est parce que refus de bilatéral à plusieurs reprises que ce sera toujours le cas : il n'y a pas de position de principe. Affirme qu'ils accepteront si SUD les sollicite.

Point sur proposition CGT

Présentation par la CGT : proposition d'un accord étendu sur la BASS dans l'attente d'éléments pérennes dans le cadre de la CCUE. La proposition porte sur le SMH du 1^{er} niveau de salaire, soit 2238€ bruts pour le 1^{er} niveau : il faudra un accord complémentaire rapide pour déterminer SMH des autres niveaux (7 niveaux, cf nomenclature des diplômes)

CFDT : proche des revendications CGT. Différence : 238€/prime : dans la convergence conventionnelle.



SUD : proche de proposition CGT. Apprécie la référence au PLFSS, également en quête d'un indicateur permettant une indexation liée à l'évolution générale des salaires.

Pour FO la proposition est parcellaire et risque de générer un tassement de grille. Le SMH a un intérêt dans une grille parodie plus ancienneté. On ne veut pas y déroger. SMH ok si derrière toute la grille se déploie.

CGT convient que l'accord nécessite d'un complément pour chaque niveau hiérarchique pour contrer l'effet de tassement de grille. Donne l'exemple du niveau BAC : chiffrage à 3138€ brut. On peut le décliner.

AXESS remercie CGT pour sa proposition. Sur le SMH, il y a une logique globale à instruire. Axess a présenté un SMH arrimé au premier niveau de salaire, pas le reste qui n'a pas encore été discuté.

Livre blanc

SUD revient sur l'historique du livre vert puis blanc, regrette la disparition de la préconisation de l'augmentation des 30% dans le livre blanc. Lecture du tract fédéral.

Axess affirme avoir fait valoir la nécessaire revalorisation lors des travaux. La volonté politique est là, la volonté d'interpeller les pouvoirs publics.

FO parle d'arnaque salariale : la proposition d'Axess, structurellement, est une machine inégalitaire. Concernant le livre blanc, il a manifestement perdu sa couleur et fait usage de la langue de bois. C'est un argumentaire pour la CCUE et la marchandisation du secteur. Le livre contient beaucoup d'éléments contestables. Ils proposent d'être attentif à l'usage du terme attractivité : c'est la mise en concurrence qui est à l'œuvre

LA CGT apprécie le point à l'ODJ. Pense nécessaire de prendre en compte, au-delà du livre blanc, les travaux du CESE.

La CFDT évoque la perte de l'opposabilité de nos CC face aux financeurs.

Axess convient que c'est un sujet tout à fait important et propose que sur ce sujet les partenaires sociaux puissent avoir un point concerté. Il faut que le secteur ait les moyens juridiques de contester les financements.

Questions diverses

La CGT demande un groupe de travail sur pénibilité et prévention. Et souhaite un point sur la mesure GUERINI : de nombreux DRH parlent d'une transposition dans notre branche, qu'en est-il ? **Axess prend** note de la demande et fera une proposition le 19 ou le 30. Est ok sur le principe, dates à fixer.

ODJ du 19 :

1/ politique salariale. Celui du 30 janvier sera fait le 19

L'équipe du jour,

Karine, Brahim, Patrick, Sylvère

